



Délibération Municipale n° 2025-30



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 11 JUIN 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	4	2	21	12

OBJET : Délibération relative à la demande de subvention exceptionnelle – Association « LA RONDE DES ENFANTS »

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 11 JUIN à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 4 JUIN 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette - LAUDICINA Patrick - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – TOURET Marie Laure - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe – FABRE Thibault - SCHMITT Patrick – BRISPOT John – Nadine VINCENT – Nicolas FERRETTO REGGI- CLAVIER Vincent -

ABSENTS : BULLE Lucie – ROUX Jérémy

PROCURATIONS :

Madame Céline LORENZO a donné procuration à Madame Florence PAUL CAMAIL,
Madame Martine COLIN a donné procuration à Madame Marie-Laure TOURET,
Madame Mireille GANZIN a donné procuration à Monsieur Frédéric AMBARD,
Monsieur Stéphane PELEPOL a donné procuration à Monsieur Alain RAVANELLO.

Madame TOURET Marie-Laure a été désignée secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

AR Prefecture

083-218300325-20250611-DELIB202530-DE
Révisé le 24/06/2025

Monsieur le Maire rappelle que lors du marché de Noël, organisé par la Commune de Carcès le 15 décembre 2024, un « photo Booth » a été mis en place afin de permettre aux enfants de garder un souvenir de cette journée ;

L'Association « La Ronde des Enfants » a participé à l'animation de cette borne photo, ce qui a permis également la surveillance et une présence pour l'aide à l'utilisation ;

Il a été convenu que les règlements des photos réalisées ce jour-là soient reverser à l'Association la Ronde des Enfants, soit la somme de cent vingt-six euros cinquante centimes (126,50 €) ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 03 juin 2025

CONSIDERANT que M Nicolas FERRETO REGGI, membre de l'association ne participe pas au vote, il sort de la salle,

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de CENT VINGT-SIX EUROS 50 CENTIMES (126,50 €) à l'Association la Ronde des Enfants.

Pour copie conforme,
Le Maire

La secrétaire de séance

Alain RAVANELLO

Marie Laure TOURET



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'M. Laure', is written next to the name Marie Laure TOURET.